



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 4 836 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'actuellement plus de 75 000 enfants sont en attente d'une place subventionnée dans un service éducatif à la petite enfance;

CONSIDÉRANT QUE les parents préfèrent des places subventionnées, présentement à 8,50 \$ par jour, et que le prix d'une place non subventionnée est en moyenne 2,4 fois plus élevé;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de 32 000 places non occupées en milieu familial régi et subventionné et qu'il manque plus de 5 000 intervenantes pour offrir ces services;

CONSIDÉRANT QU'il manquera plus de 10 000 éducatrices en CPE d'ici 3 ans et que le ministère de la Famille en est rendu à adopter diverses mesures qui diminuent la qualité des services offerts;

CONSIDÉRANT QUE les CPE et les milieux familiaux régis et subventionnés offrent aux enfants l'expertise d'intervenantes qualifiées;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que la formation et la rémunération sont des conditions indispensables pour offrir un service de qualité;


CONSIDÉRANT QUE les salaires auxquels donnent accès la quasi-majorité des formations collégiales techniques sont plus élevés que ceux reliés aux formations en petite enfance;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie d'intervenantes qualifiées constitue le premier obstacle à l'objectif d'offrir à chaque enfant une place régie et subventionnée;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au ministre de la Famille de garantir un accès à chaque enfant du Québec à des services de qualité, prioritairement dans un CPE ou un milieu familial régi et subventionné, et à valoriser la profession d'intervenante en petite enfance, notamment en augmentant les salaires.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Véronique Hyon, députée de Joliette


Date de signature de l'extrait